



EXPO-VENTE U.O.E.B

L'UOEB a le plaisir de vous inviter à participer à son Exposition Bourse.

**L'UOEB ORGANISE UNE EXPO-VENTE A LA SALLE DES FETES DE LA MEDE
5 Rue Saint MEDARD LA MEDE 13220. (CHATEAUNEUF LES MARTIGUES)
LE 25 et 26 Octobre 2025.**

REGLEMENT:

SEULS LES OISEAUX BAGUES, **2022, 2023, 2024, 2025** SERONT ACCEPTES, A L'ENCAGEMENT
TOUT OISEAU SUSPECT SERA REFUSE.

UN PRELEVEMENT DE **10 %** SERA PRIS SUR LA VENTE.

- L'expo sera sous la responsabilité de capacitaires.
- Les indigènes mutés seront autorisés à la vente.
- Les oiseaux hors Bouches du Rhône devront être accompagnés d'un certificat de provenance.
- Le club ne sera pas tenu responsable en cas de décès ou de vol d'un ou de plusieurs oiseaux.

Entrée Exposition :

Adulte 3€ gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 12 ans

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

ENGAGEMENT	DATE LIMITE	18 OCTOBRE 2025.
ENCAGEMENT	VENDREDI	24 OCTOBRE 2025 DE 10H à 20H
DECAGEMENT	DIMANCHE	26 OCTOBRE 2025 A 18 H 00.

OUVERTURE AU PUBLIC: SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 OCTOBRE DE 9 H à 18 H.

**LES FEUILLES D'ENGAGEMENT DEVRONT ETRE ADRESSEES AU PLUS TARD LE
18 OCTOBRE 2025 A :**

M. BONILLA Jean-Michel

**2 rue du Grand puits lot les Pougous 13220 Châteauneuf les Martigues. Tel : . 06.47.73.29.74
ou par mail Jean-Michel.bonilla@neuf.fr**

FORMALITES VETERINAIRE

Pièces à fournir :

Pour les élevages hors Bouches du Rhône :

* **Attestation de provenance** (ex. certificat global), délivrée par la DDPP du département d'origine de l'élevage et datant de moins de 10 jours. Pour les éleveurs qui s'engageront avant le 18 octobre le club pourra demander l'attestation à la DDPP.

Pour tous :

* Déclaration sur l'honneur indiquant la participation ou non à une exposition internationale dans les 30 derniers jours (modèle annexe III)

* Certificat de bonne santé (modèle annexe VII) datant de moins de 5 jours pour les oiseaux ayant participé à une exposition internationale depuis moins de 30 jours.

* L'attestation de marquage et inscription à l'IFAP pour les oiseaux soumis à déclaration.

* L'attestation sur l'honneur de respect de la réglementation .